

CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du lundi 17 janvier 2022

Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire
M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint
Mme Mélanie HERVE ; M. Samuel HAREL
Mme Dominique CLERGET ; M. Alain GAYET
Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Marc CHAZELLE
M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; M. Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés

Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD)
M. Samuel HAREL (donne pouvoir à M. Alain GAYET) jusqu'à son arrivée à 19h20

* * * * *

La séance est ouverte à 19 heures par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint.

Le Conseil municipal

Désigne à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

Adopte à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 15 novembre 2021 ;

Adopte à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen du projet de délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022, avant le vote du Budget primitif 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ainsi que pour l'examen autorisant le remboursement à Mme Dominique Clerget des frais relatifs à la préparation du Noël des enfants. Ces projets seront examinés après l'examen de l'ordre du jour initial ;

Adopte à l'unanimité la délibération par laquelle la Commune, après concertation avec le Président de la Communauté de communes N.C.P.A, décide de conserver la compétence camping-cars ;

Adopte à l'unanimité la délibération fixant les tarifs de l'aire de camping-cars pour l'année 2022 : la nuitée passera de 6 à 10 € ; un nouveau tarif de 4 € est également créé permettant d'acheter un jeton pour la recharge en eau pour les utilisateurs ne désirant pas bénéficier de la nuitée ;

Adopte à l'unanimité la délibération fixant les conditions de l'intéressement des régisseurs de la régie de recettes des camping-cars ;

Prend acte de l'arrivée de M. Samuel HAREL à 19h20 ;

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant le contrat de mission de maîtrise d'oeuvre globale avec la société Fidelin pour l'étude des projets d'aménagement de la Commune et autorisant le Maire à le signer ;

Adopte à l'unanimité la délibération créant des Commissions mixtes Elus-habitants pour l'étude des projets de la Commune. Le Conseil désigne en son sein les membres suivants, après avoir à l'unanimité décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations :

- M. Jean-François MOREL, qui assurera le pilotage de cette Commission (étant acté que, par principe, le Maire en est le président de droit)
- Mme Mélanie HERVE
- M. Marc CHAZELLE
- M. Jean-Jacques CAMPION

Adopte à l'unanimité la délibération décidant de l'installation de 2 nouveaux artisans - M. ARTOIS, chocolatier et M. THIEBLEMONT, coutelier - au sein de l'Espace des métiers d'art, dans les locaux jusque-là occupés par

M. Marc CHAZELLE, pour son activité de photographe. Le Conseil décide le déménagement de l'activité de ce dernier, avec son accord, dans la salle des expositions dans l'aile centrale de l'Espace des métiers d'art. M. Marc CHAZELLE ne prend pas part au débat et au vote sur ce projet de délibération ;

Adopte à l'unanimité la délibération créant un tarif forfaitaire destiné à couvrir les frais d'électricité et de chauffage des Salles des Fêtes et des Expositions, à l'occasion des mises à disposition consenties par la Commune. Le montant du forfait est fixé à 30 € ;

Adopte à l'unanimité la délibération par laquelle la Commune décide de recourir à la plateforme d'échange et de partage dématérialisée des demandes et des actes d'autorisation d'urbanisme, dénommée PLAT'AU ;

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant le règlement des Conditions générales d'utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) proposé par le service mutualisé d'instruction du Syndicat Mixte pour le SCoT du Nord Pays d'Auge ;

Adopte à l'unanimité la délibération choisissant M. Bastien DEBLED comme nouveau locataire du logement appartenant à la Commune, anciennement occupé par Mme Perrée, pour lequel des travaux de réfection viennent d'être réalisés. Le loyer de M. DEBLED est fixé à 320 €. Le Conseil décide de confier la gestion de la location à Sébastien LEROY, huissier de justice à Dozulé, l'étude notariale de M^e Porcq ayant cessé son activité de gestion locative ;
A cette occasion, le Conseil charge les membres de la Commission d'urbanisme de prendre contact avec les actuels locataires de l'étage de l'immeuble avenue de la Gare, afin que soit enlevés les tas de ferrailles et autres débris qui se trouvent dans leur jardin et sur l'espace public autour de l'immeuble ;

Adopte à l'unanimité la délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022, avant le vote du Budget primitif 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Adopte à l'unanimité la délibération autorisant le remboursement à Mme Dominique Clerget des frais relatifs à la préparation du Noël des enfants ; ces frais se montent à 95 € ;

Prend connaissance et débat des communications suivantes :

- M. Jean-François MOREL, représentant de la Commune à N.C.P.A, présente le compte-rendu d'activité de la Communauté de communes : il indique que les travaux de rénovation et d'extension du point de collecte des ordures ménagères n'ont que très peu avancé depuis le point qu'il avait fait lors de la dernière séance ; la dalle n'est toujours pas coulé, alors même que le futur matériel a déjà été livré à N.C.P.A, qui réalise ces travaux. Il évoque également le nouveau service destiné à favoriser les circuits courts sur le territoire de N.C.P.A, dont la plateforme internet (okolo-ncpa.fr) permet de trouver facilement les producteurs en vente directe ou sur les marchés près de chez soi ;
- Le Conseil donne son accord à un complément de 695,90 € au devis de M. Florchinger pour la rénovation du logement propriété de la Commune avenue de la gare ;
- Le plateau surélevé de la rue du Presbytère a été réalisé au mois de décembre ;
- Le Conseil donne son accord sur la prise en charge du devis de l'entreprise Lacher (2 071,30 € TTC) pour le changement d'une cabine de douche au 1^{er} étage de l'Orée du Village ;
- Point sur le devenir de l'herbage, situé à l'angle du chemin du Vieux-Château et de l'avenue d'Harcourt. Depuis la dernière séance du Conseil municipal, et afin de clarifier la situation juridique du locataire actuel du terrain, une réunion s'est tenue le 3 décembre dernier avec M^e Porcq, notaire de la Commune ; il a été convenu que M^e Porcq enverra un courrier au locataire du terrain. Un point sera fait lors d'une prochaine séance, au vu des éléments de réponse qui seront communiqués ;
- Demande de M. Roussel, qui réside à Brocottes, que la Commune lui vende le chemin des Hauts-de-Villers, alors qu'il vient d'acquérir la propriété se trouvant au bout de ce chemin, charge à lui de le rénover et de l'entretenir. Le Conseil en avait débattu lors de sa dernière séance et une décision devra être prise avant l'été sur le principe du déclassement et de l'aliénation de ce terrain, ainsi que, le cas échéant, sur les conditions de cette cession ;
- Fermeture de la Trésorerie de Cabourg-Dives le 31 décembre dernier. Les services sont désormais installés à Mondeville ;

Prend connaissance des communications suivantes :

- Retour sur le marché de Noël, qui a eu lieu le 12 décembre prochain, et sur le Noël des enfants, qui a eu lieu le 19 décembre : il a été organisé conjointement avec les communes de Hotot-en-Auge et Victot-Pontfol, ce qui a permis d'avoir plus d'enfants dans une atmosphère plus festive. Le Maire tient à remercier tout particulièrement Mme Dominique CLERGET pour s'être pleinement investie à ces occasions, ainsi que les bénévoles qui l'ont aidée ;
- Le problème des pigeons est un problème récurrent sur l'espace public que la Commune est en train de traiter, pour essayer de diminuer leur population. Des devis ont été demandés dans ce but ;
- M. Jean-Jacques CAMPION évoque les difficultés actuelles rencontrées par la boulangerie et s'interroge sur la possibilité pour la Commune de lui apporter une aide financière. M. le Maire indique en avoir déjà parlé avec M. LE PALMEC : il a également obtenu un rendez-vous avec lui et la personne en charge du développement économique à N.C.P.A, qui serait en capacité d'apporter une aide en matière d'investissement à une entreprise ou un artisan en difficulté. M. Jean-François MOREL apporte également des précisions sur le cadre juridique qui limite les possibilités d'intervention de la Commune en la matière. La Mairie va néanmoins continuer à explorer toutes les pistes possibles, M. Jérôme BANSARD rappelant l'attachement de la Commune à la pérennité de commerces de proximité qui, tels la boulangerie ou le Bar-Tabac, contribuent à créer une activité et un lien social toute l'année à Beuvron ;
- M. Jean-Jacques CAMPION revient sur les panneaux mentionnant Beuvron qui se trouvent à la sortie de l'autoroute et devant le Div'Arrêt à Putot, qui sont complètement effacés. M. Marc CHAZELLE indique qu'il doit préparer de nouveaux visuels à apposer sur ces panneaux ;
- M. Alain GAYET indique le problème posé par le GPS qui renvoie de nombreux conducteurs vers le chemin du Vieux-Château. M. Jérôme BANSARD dit qu'un arrêté va être pris pour mettre ce chemin à sens unique en limitant la vitesse à 30 km/h

La séance est levée à 21h05

Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge

